



NOTE EXPLICATIVE DE LA PRESIDENTE POUR LA 6EME REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION

PREPARE PAR : PRESIDENTE CTCA

Chers Chefs de délégation et Délégués,

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant Présidente du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Je me réjouis de vous rencontrer à l'occasion de la réunion du CTCA06 qui se tiendra à Bangkok du 16 au 20 mars 2020.

En vue de la réunion de Bangkok, j'ai consulté les précédents rapports du CTCA et de la Commission de la CTOI en ce qui concerne la question des allocations, j'ai lu les rapports et documents du Président antérieur, et notamment son analyse comparative en 3 colonnes ([IOTC-2019-TCAC05 Chair's 3-column document](#)) ainsi que tous les documents écrits soumis par les délégations au cours de ces dernières années depuis la création du CTCA. J'ai examiné en détail les nombreuses propositions présentées au Comité, y compris les toutes dernières propositions : le document [IOTC-2019-S23-PropM](#) soumis par l'Union Européenne et le document [IOTC-2019-S23-PropA](#) soumis par plusieurs États côtiers de la CTOI. J'ai, enfin, étudié les travaux de simulation réalisés par le consultant engagé par le Secrétariat.

Le 21 novembre 2019, j'ai adressé un courrier à chacun d'entre vous, en vous invitant à formuler des avis et opinions et je me suis entretenue, par la suite, avec plusieurs d'entre vous et avec vos délégations. Je reconnais que je n'ai pas pu tous vous contacter. À cet égard, je continue à être disponible avant la réunion du CTCA06, et je me tiendrai également à la disposition des délégations au cours de la semaine à Bangkok ainsi qu'à l'issue de la réunion du CTCA06 en vue de la prochaine réunion de la Commission.

Il est évident que la question des critères d'allocation a donné lieu, jusqu'à présent, à de nombreux travaux et discussions au sein de la CTOI. Dès le début, ces discussions se sont tenues dans le cadre de l'examen des propositions soumises par plusieurs membres au fil des ans et ont réellement bénéficié de cette démarche. Les deux propositions actuellement présentées, ci-dessus référencées, diffèrent largement sur quelques questions clés : comment attribuer les captures historiques réalisées dans les Zones Économiques Exclusives des États côtiers de l'Océan Indien par les navires d'autres États et le délai de mise en œuvre d'une approche qui envisage un transfert des opportunités de pêche des États de pêche en eaux lointaines aux États côtiers en développement de la CTOI. Naturellement, d'autres questions restent en instance mais le document à 3 colonnes du Président antérieur identifie ces deux questions complexes comme étant difficiles à négocier et difficilement consensuelles. Toutefois, ces propositions présentent également des similitudes dans les approches et les concepts, permettant de dégager un consensus sur de nombreuses questions à résoudre dans le cadre du développement des critères d'allocation.

Afin de permettre un dialogue visant à un consensus sur un régime d'allocation pour la CTOI, je pense que les discussions bénéficieraient d'un ordre du jour ayant un champ d'application plus large, basé sur des thèmes décisifs pour tout régime d'allocation. La plupart de ces thèmes figurent dans les deux propositions actuellement présentées et sont mis en avant dans le projet d'ordre du jour ci-joint pour la réunion de Bangkok.

Je tiens à rassurer les participants sur le fait que je ne propose pas une approche qui s'éloigne des propositions actuellement présentées au CTCA ou des travaux précédemment réalisés par le Comité. J'espère que cette approche de la réunion permettra à tous les participants de s'exprimer et d'écouter les opinions et positions sur chaque thème et de déterminer comment elles pourraient être prises en compte dans un texte qui reflète l'avis consensuel du Comité. Les États peuvent continuer à faire référence aux propositions présentées ou au texte qui y est inclus et ces documents feront partie des supports pertinents pour la réunion du CTCA06.

Dans vos préparatifs pour notre discussion, je vous encourage à étudier les éléments suivants de chaque thème. Veuillez noter que j'ai identifié certaines discussions antérieures sur lesquelles un consensus semble avoir été atteint au sein des groupes de travail à composition non limitée sans savoir si elles ont été approuvées par le Comité dans son ensemble. Nos discussions à Bangkok pourront contribuer à dégager un consensus, à approuver ces questions et approches et à réaliser des progrès concrets dans nos travaux en général.

Thème 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LE RÉGIME D'ALLOCATION

- Déterminer si des principes généraux sont requis.
- Champ d'application des principes, incluant : établissement de TAC ; soutien à la durabilité ; non-préjudice eu égard aux droits et obligations légales ; dépendance socio-économique des États côtiers en développement (ECD) et des petits États insulaires en développement (PEID) ; et besoins particuliers des ECD et des PEID.

Thème 2 : ÉLIGIBILITÉ AUX ALLOCATIONS

- Déterminer qui devrait être éligible aux allocations de la CTOI : Parties contractantes ; Parties non contractantes coopérantes ; Nouveaux entrants ; Parties non contractantes.
- Déterminer si des conditions et quelles conditions devraient être imposées pour être éligible à recevoir des allocations de la CTOI, telles que le paiement intégral des contributions à la Commission, la déclaration des données de capture nominale.

Thème 3 : CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME D'ALLOCATION

- Zone géographique ;
- Espèces et types d'engins.

Thème 4 : STRUCTURE D'ALLOCATION

- Éléments à inclure dans la structure du régime d'allocation ce qui, d'après les propositions actuelles, pourrait inclure : une composante de captures historiques, une composante d'allocations supplémentaires pour les États côtiers et une composante couvrant d'autres facteurs.
- J'encourage les délégations à étudier la nature et la complexité de la structure d'allocation et à déterminer si la CTOI dispose des données et informations à l'appui de l'établissement des allocations respectives.
- Les sous-thèmes ci-dessous ont été élaborés en se basant sur les propositions actuelles. Cela n'empêche cependant pas les délégations de proposer d'autres approches ou structures.

A. ALLOCATION POUR LES CAPTURES HISTORIQUES

- Période pour les captures historiques
- Impacts du non-respect passé sur l'historique des captures utilisé pour établir l'allocation pour les captures historiques
- Répartition spatiale des captures; zones mixtes et méthode de répartition :
 - Avis et approbation du Groupe de travail à composition non limitée ([IOTC-2019-TCAC05-R](#), Para 37-38)
- Captures réalisées dans la ZEE des États côtiers de la CTOI :
 - Attribution ;
 - Mise en œuvre graduelle
- Exigences en matière de données de capture et disponibilité
- Autres approches

B. ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE

- Facteurs :
 - Statut d'État côtier de la CTOI et abondance relative des stocks relevant des juridictions nationales
 - Dépendance et besoins des États côtiers (importations, exportations)
 - Statut social et de développement des États côtiers (IDH, RNB, PEID)
 - Intérêts et aspirations des États côtiers (flottille en activité, programme de développement/plan d'utilisation de la flottille)
- Éligibilité : États côtiers ; États côtiers en développement ; États côtiers avec un historique de captures
- Exigences en matière de données et d'informations et disponibilité

C. AUTRES FACTEURS D'ALLOCATION

- Contributions à la conservation et à la gestion des stocks, collecte et soumission de données exactes, si non-traité en tant que critères d'éligibilité
- Contribution des CPC à la recherche scientifique
- Réserve d'une allocation à des fins de recherches scientifiques
- Autres

Thème 5 : AJUSTEMENTS ET MISE EN ŒUVRE

- Propositions actuelles et exemples d'autres ORGP prévoyant l'examen d'autres facteurs dans l'ajustement des allocations et la mise en œuvre d'un régime d'allocation. Les délégations doivent se tenir prêtes à discuter de ces autres facteurs et à se pencher également sur les autres domaines de travail que le CTCA et la Commission souhaiteraient prendre en compte en vue de mettre pleinement en œuvre un régime d'allocation.

AJUSTEMENTS**A. AJUSTEMENTS EN RAISON DE NON-RESPECT**

- Avis et approbation du projet de texte du Groupe de travail à composition non limitée
 - Réf : [IOTC-2019-TCAC05-R](#), para 30-31, et Appendice 5
- Travaux que la Commission pourrait envisager d'attribuer au Comité d'Application

B. AJUSTEMENTS EN RAISON DU DÉCLIN DES STOCKS

- Mise en œuvre graduelle
- Rôle du Comité Scientifique et de la Commission et travaux que la Commission pourrait envisager d'attribuer à un autre organe de la CTOI
- Seuil pour les États côtiers en développement

• **MISE EN ŒUVRE****C. MÉCANISME DE COMPARAISON DES PRISES**

- Opinions générales sur les liens avec le régime d'allocation
- Travaux que la Commission pourrait envisager d'attribuer au Comité d'Application

D. TRANSFÉRABILITÉ DES ALLOCATIONS

- Déterminer si les transferts d'allocations peuvent être autorisés et selon quelles modalités et conditions

E. DURÉE DES ALLOCATIONS

- Allocations annuelles ou durée alignée sur les évaluations de stocks pour chaque stock

Thème 6 : PONDÉRATION ET TRANSITION

- Il ne semble pas que de longues discussions aient été tenues lors des réunions précédentes du CTCA sur le mécanisme de pondération pour le régime d'allocation et sur les différentes composantes de la structure d'allocation. Alors qu'une discussion sur ce sujet avant de s'engager dans une structure peut sembler prématurée, une discussion générale sur la question pourrait permettre de cerner les opinions des délégations et d'identifier éventuellement des voies à suivre.
- Sous ce thème, les discussions devraient porter sur la nature des différentes composantes, le concept d'une transition, telle qu'indiquée dans les propositions, de la situation actuelle vers le nouveau régime d'allocation proposé et le pourcentage à attribuer à chaque composante.

A. % de TAC POUR CHAQUE COMPOSANTE DE LA STRUCTURE D'ALLOCATION :

- Les propositions actuelles suggèrent la possibilité de 4 composantes pour la structure d'allocation. Les discussions pourront naturellement donner lieu à des composantes différentes ou supplémentaires mais les délégations doivent être disposées, au moins, à discuter de la pondération sous forme de pourcentage du TAC global attribué aux composantes suivantes :
 - Captures historiques
 - Allocation supplémentaire
 - Réserve pour la science
 - Nouveaux entrants

B. TRANSITION

- Transfert graduel des DWFN aux États côtiers

Thème 7 : DISPOSITIONS FINALES

- Un régime d'allocation comportera généralement des dispositions finales énonçant sa durée, la possibilité de révision et d'amendement et les divers rôles des organes de mise en œuvre.
- Elles pourraient également inclure des dispositions visant à protéger les positions juridiques des Parties, en ce qui concerne notamment les différends actuels (territoriaux ou autres).
- Les délégations doivent se tenir prêtes à débattre de toutes ces questions.

Lors de l'examen des thèmes ci-dessus, je pourrais choisir de structurer les discussions à Bangkok avec des interventions en séance plénière et des discussions en plus petits groupes au sein de Groupes de travail à composition non limitée sur certains thèmes et sous-thèmes pour avancer et progresser. Ce faisant, je m'attacherai à structurer ces discussions afin de permettre à toutes les délégations qui le souhaitent d'y participer.

Faisant suite aux discussions sur ces thèmes, j'attends des délégations concernées qu'elles informent les autres de toute actualisation apportée à leurs propositions actuelles. J'espère que les auteurs des propositions tiendront compte des discussions tenues au cours de la semaine à Bangkok et suggéreront des ajustements à leur texte, le cas échéant. Cela pourra être également l'occasion pour les délégations de soumettre un nouveau texte ou de nouvelles propositions à des fins d'examen par le groupe.

Je reconnais que les délégations pourraient ne pas être en mesure de soutenir officiellement un nouveau texte ou de nouvelles propositions à la réunion de Bangkok. En outre, les délégations pourraient devoir consulter leur capitale en ce qui concerne toute nouvelle idée et tout nouveau concept. Il est néanmoins important que les délégations soient disposées à débattre des prochaines étapes et de la voie à suivre pour le CTCA afin de le refléter dans le rapport de la réunion et de formuler des recommandations à la Commission pour examen à sa prochaine réunion annuelle.

Ces prochaines étapes devraient également inclure tous les travaux que le CTCA souhaite recommander à la Commission comme étant susceptibles de relever d'autres organes pertinents de la CTOI, y compris le Comité Scientifique, le Comité d'Application, la Commission en elle-même et /ou le Secrétariat. Ces prochaines étapes pourraient être formulées dans une feuille de route jointe au rapport du CTCA pour examen de la Commission.

Comme vous pouvez le constater, notre agenda pour la réunion de Bangkok est extrêmement chargé. Vous noterez également que j'ai articulé l'ordre du jour autour de 5 journées entières de travail. Je m'efforcerai de suivre cette structure mais, en fonction des discussions tenues, des changements pourront se produire au cours de la semaine. Je me tiens à la disposition de la Commission et ferai preuve de la plus grande flexibilité en vue d'atteindre notre objectif collectif.

Je suis convaincue que nous sommes tous préparés à la tâche qui nous attend et me réjouis de travailler avec vous à Bangkok au mois de mars.

Cordialement,
Nadia Bouffard